



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Villars : feuille de match U15 D4 du 10/05.
St Etienne Sud : problème FMI match U15 D3 du 10/05.
Savigneux Montbrison : forfait match U15 D3 du 10/05.
Champdieu Marcilly : forfait U18 D4 du 09/05.
Avenir Côte : terrain match U15 D2 du 10/05.
Sud Forez Luriecquois : feuille de match U15 D4 du 03/05. Inversion match U15 D4 du 10/05.
Anzieux : forfait match U15 à 8 du 10/05.
Lignon Couzan : terrain match U15 D2 du 10/05.
St Just St Rambert : terrain match U15 D3 du 10/05.
Ecotay Moingt : équipe U9F non programmées sur les plateaux.
Roannais Foot 42 : report match U13 du 25/04.
Cellieu : match U15 du 10/05, avancé au 06 05.
Fc. St Etienne : nouvelle phase U14 D1.
St Joseph St Martin : accord pour avancer le match U13 au 27/05.
La Fouillouse : absence équipe U9 plateau du 30/05. Absence équipes U11 plateaux du 30/05.
Se. Montreynaud : changement horaire match U15 à 8 et U15 D3.

INFORMATIONS AUX CLUBS

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement, via l'adresse mail officielle du club.
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

A ce jour, encore un grand nombre de feuilles de match n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitables.

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :

Article 38.6.5 En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 38.6.6 Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'heure de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

Article 38.6.7 Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS.

U17 et U 18

Il est rappelé que les 2 dernières journées doivent se jouer à la même et à la même date. Aucune exception ne sera acceptée.

U18

D4 :
3^{ème} forfait de Bellegarde en Forez, d'où forfait général : le dernier match contre Sud Forez Luriecquois 2 est donc annulé.

U13

Plusieurs résultats ne sont pas rentrés, ce qui veut dire que la commission n'a pas reçu de feuille de match. Les clubs doivent vérifier les résultats manquants et envoyer la feuille de match ou indiquer pourquoi le match n'est pas joué. (Sans cela, les clubs seront sanctionnés pour non-utilisation de la FMI et non envoi de la feuille de match). La Commission des Règlements reste ferme à ce sujet.

Pour les clubs qui n'ont pas pu jouer un match par manque d'effectif, je vous propose de trouver une date qui convient à l'équipe adverse avant la semaine prochaine ; s'il ne trouve pas d'accord, l'équipe sera forfait pour le match en question et écopera d'une sanction par les Règlements.

Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, d'horaire, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à JeunesU13@loire.fff.fr, à la Commission des Jeunes, **l'arbitre**, afin de gérer au mieux la journée.

U11

Bilan administratif de la JOURNÉE 6, phase 2, du samedi 25 avril

Rappel : les feuilles de plateau sont à insérer dans le logiciel FAL, avant ou après le déroulement du plateau, à l'exclusion de toute autre procédure. Il est inutile d'envoyer des feuilles de plateau papier au District : celles-ci ne seront pas prises en considération. Les clubs ci-dessous ont jusqu'au 18/05/26 pour se mettre en règle, avant l'application des amendes pour non-insertion de la feuille de plateau dans le logiciel FAL

D1 poule A site de Roche St Genest
- Roannais Foot 42 n°552975

D1 poule A site de l'ASSE
- ASSE 2 n°500225

D1 poule B site de Veauche
- Rhins Trambouze n°549919

D1 poule B site d'Avenir Cote
- ASSE 2 n°500225

D1 poule C site de L'Etrat La Tour
- Firminy 2 n°504278
- St Paul en Jarez 2 n°529727

D1 poule D site de St Chamond
- Haut Pilat n°549920

D2 poule A site de St Just St Rambert
- Rive de Gier 2 n°500153
- St Jean Bonnefonds n°516407

- D2 poule A site de Doizieux**
- St Chamond Feu Vert n°554178
- D2 poule B site d'Ecotay Moingt**
- Forez Roannais n°551082
- D2 poule C site de La Fouillouse**
- La Fouillouse 2 n°513357
- D2 poule D site de Se. Csadn**
- St Etienne Sud n°582734
- D2 poule D site de Dervaux Chambon**
- Asa. Chambon Feugerolles n°534257
- D2 poule E site de St Priest en Jarez**
- Olympique Terrenoire n°563864
- D2 poule E site de Haut Pilat**
- Haut Pilat n°549920
- D3 poule A site de St Chamond Feu Vert**
- St Chamond Feu Vert n°554178
- D3 poule A site de Chateauneuf**
- Rive de Gier 4 n°500153
- Olympique Terrenoire n°563864
- D3 poule B site de Loire Forez**
- Olympique du Forez n°560271
- D3 poule D site de Lignon Couzan**
- Lignon Couzan 3 n°564528
- Haut Pilat 3 n°549920
- D3 poule E site de St Paul en Jarez**
- St Paul en Jarez 4 n°529727
- D3 poule E site d'Asa. Chambon Feugerolles**
- Asa. Chambon Feugerolles 2 n°534257

U9

Journée 6

D2 - Poule 5

Ce plateau sera organisé par **LIGNON COUZAN**, sur le stade de **Gauchon**, suite au désistement du club Astrée.

La Commission des Jeunes remercie le club Lignon Couzan.